

2) FINANCES : Adoption du rapport 2017 de la CLECT (JL)

Chaque année, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) évalue les charges qui relèvent des compétences transférées entre la CCALS et ses communes membres, dont la commune d'Étriché.

Cette évaluation permet de déterminer l'attribution de compensation perçue ou versée par la commune chaque année.

Les informations du rapport sont les suivantes :

- Attribution de compensation 2016 : 48 491 €
- Reversement au prorata de la population : + 846 €
- Transferts de compétence vers la CCALS :
 - PLUi : - 1 725,62 €
 - Subventions ADMR : - 500 €
 - Réseau bibliothèques : - 1 218 €
 - École de musique : - 1 966 €
- Transfert de compétence vers la commune :
 - Musique scolaire : + 1 130 €
- Attribution de compensation 2017 : 45 035 €

Le Conseil Municipal doit délibérer pour adopter le rapport 2017 de la CLECT.

Certaines compétences communales ont été transférées à la CCALS.

Certaines charges ne sont pas équivalentes à celles que la commune assumait avant le transfert de compétence.

C'est notamment le cas pour ce qui concerne la bibliothèque (0,50 €/habitant, soit 750 € environ) et l'école de musique (versement de 750 € environ).

Madame le Maire fait part de cette remarque au Président de la CCALS.

Cette charge était allouée aux interventions du dumiste dans les écoles.

Le rapport est adopté à l'unanimité s'il permet l'équilibre financier pour la CCALS. Cependant, le terme de « charges transférées » n'est pas adapté à ce contexte.

3) FINANCES : Mise en place de la carte achat – Délibération rectificative (JG)

La précédente délibération désignait Madame le Maire comme « porteur de la carte ».

La convention reçue postérieurement la désigne comme « la responsable du programme de la carte achat » et la Trésorerie exige que cette expression figure dans la délibération.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour modifier les termes de la précédente délibération.

Adopté à l'unanimité

○ Congrès des Maires

○ Vestiaires : calendrier prévisionnel

- ▶ 13/10 : installation du chantier de désamiantage
- ▶ 16/10 au 20/10 : curage
- ▶ 23/10 au 03/11 : désamiantage
- ▶ 06/11 au 10/11 : démolition

○ Grange : calendrier prévisionnel

- ▶ Début octobre : annonce pour le prochain appel d'offres (lots 1, 2, 4, 7 et 8)
- ▶ Fin octobre / début novembre : fin de dépôt des offres
- ▶ Mi-novembre : fin de l'analyse
- ▶ Décembre : Désignation des entreprises à prévoir pour le Conseil Municipal du 04/12

○ Ateliers environnements de l'Alerte

○ Urbanisme : lancement du PLUi

○ Urbanisme : instruction des demandes d'autorisation

- Une commission spécifique étoffera la commission scolaire pour la mise en place et le fonctionnement du CMJ

- Accord unanime du Conseil pour la mise en place d'un CMJ

- Laïd s'y rend via le SIAEP

- Jacques et Régine souhaitent y aller.

- Planning à confirmer

- Idée de lancer « l'Écho du vestiaire »

- Voir avec Loom les modalités de consultation des entreprises

- Lundi 09/10 à 20h00

- Document qui couvrira tout le territoire de la CCALS.

- Validation au prochain Conseil Municipal de l'accord pour un PLUi

- Aujourd'hui l'instruction est assurée par la DDT gratuitement. À compter de 2018, l'instruction pourra être assurée par la CCALS en service commun.

- Certaines communes instruisent actuellement elles-mêmes leurs demandes d'urbanisme.

- En cas de mutualisation, deux postes seraient effectifs à Seiches.

- Deux questions se posent :

○ Adhérer ou non à la compétence ?

○ En cas d'adhésion, la Commune gardera-t-elle une partie de l'instruction à l'image du fonctionnement actuel avec la DDT ?

- Charge d'environ 6 000 € / an pour Étriché si toutes les communes adhèrent.

- Délibération du Conseil Municipal le 13/11 pour définir l'adhésion et ses modalités

Actualités diverses :

- Déplacement d'Henri et Régine au Lion d'Angers pour la table ronde de conseil
 - Maintien de la DGF pour 2018
 - La DETR ne sera pas gelée
 - Subvention du district : réponse à partir du 16 octobre
 - Loi Pinel : peu de chance de bénéficier d'une dérogation pour notre zone C
 - Alerte : réunion le lundi 9/10 à 20h00
 - Travaux d'assainissement : démarrage le 17/10 dans la rue Charles de Gaulle (information à transmettre aux riverains (Jacques))
 - Repas des retrouvailles : tous les conseillers sont invités au vin d'honneur à 12h30
- 160 personnes sont inscrites à ce jour.

Halte-garderie :

La halte-garderie d'Étriché est actuellement de compétence communautaire. Elle est ouverte le mercredi mais avec de petits effectifs. La Commune va devoir se positionner sur l'avenir de cette halte-garderie. L'idée est de favoriser un service de centre de loisirs le mercredi plutôt que de la halte-garderie afin de ne pas entrer en concurrence avec les Assistantes Maternelles. De ce fait, la garderie périscolaire pourrait continuer à fonctionner dans ce lieu.

Marchés de producteurs :

Le marché de producteurs s'est installé sur le parking en raison du mauvais temps. Le gérant du Jack a trouvé que l'idée était intéressante et qu'elle pourrait être pérennisée.

L'APEL de l'école privée pourrait ne pas organiser de marché de Noël en 2018, ce qui permettrait au marché de producteur de s'installer à Noël.

Prochaines Réunions :

- **16/10/2017 à 19h30 : Réunion d'Adjoints (RDV à l'Alerte)**
- **13/11/2017 à 20h30 : Conseil Municipal (pot à 20h00)**